



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB - 15.03.2019

Numéro de publication: KK04-0000003862

Canton: NE

Entité de publication:

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier
4, 2053 Cernier

Etat de collocation et inventaire Oréade Manufacture de boîtes SA en liquidation

Débiteurs:

Oréade Manufacture de boîtes SA en liquidation

CHE-100.170.915

rue de la Loge 5a

2300 La Chaux-de-Fonds

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 04.04.2019

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 25.03.2019

Remarques:

But : développement, production et commercialisation de tous produits d'horlogerie, de bijouterie et de joaillerie.

Est également déposé l'inventaire mentionnant les biens revendiqués par des tiers. Dans le délai de dix jours dès le 15 mars 2019, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.